



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Don de gamètes Le CHRU de Nancy sensibilise au don pour la vie

Le CHRU de Nancy fait écho à la campagne nationale lancée début septembre par l'agence de la biomédecine pour sensibiliser les Lorrains aux dons de gamètes (spermatozoïdes et ovocytes). Objectifs : aider les familles confrontées aux problèmes de fertilité et leur offrir un temps d'attente moins long pour accéder à la parentalité. Malheureusement, la réalisation du don est d'abord freinée par le manque d'information. Un obstacle soulevé par 86% des Français, selon l'agence de la biomédecine.

[Nancy, le 05/09/2022]

Des dons pour la vie

Myriam, 28 ans a découvert le don d'ovocytes grâce à une amie. « Au départ, cela m'a semblé compliqué en terme d'organisation mais j'ai conservé cette idée dans un coin de ma tête ». Quelques mois plus tard, la jeune femme a réalisé son don d'ovocytes : « C'est une très grande fierté pour moi d'avoir fait ce don et j'espère que cela a pu aider un ou plusieurs couples et contribuer au bonheur de devenir parents ». *Témoignage recueilli sur le site dondovocytes.fr*

Dons de gamètes : un parcours simplifié pour les donneurs

Le don de gamètes s'effectue au Centre d'assistance médicale à la procréation (CAMP) du CHRU de Nancy qui regroupe en un lieu unique les services médicaux offerts aux couples confrontés à des problèmes de fertilité. Pour réaliser un don, il être en bonne santé, avoir entre 18 et 37 ans pour les femmes et avoir entre 18 et 44 ans pour les hommes.

« Tout au long du parcours, donneurs et donneuses sont accompagnés par une équipe plurimédicale spécialisée », explique le Dr Mikaël Agopiantz, spécialiste de gynécologie médicale et de médecine de la reproduction au CHRU de Nancy.

Dans un premier temps, les donneurs et donneuses se soumettent à un bilan médical (prises de sang et échographie pour les femmes) en vue d'une enquête génétique pour vérifier que le don ne comporte aucun risque pour le donneur mais aussi pour l'enfant à naître. Un entretien psychologique complète ensuite le parcours.

[En savoir + sur le Centre d'assistance médicale à la procréation \(CAMP\)](#)

Accéder aux origines, un nouveau droit

La loi relative à la bioéthique du 2 août 2021 a créé un nouveau droit pour les enfants conçus grâce à une AMP avec don de gamètes : après leur majorité, ils pourront accéder à des informations sur la personne qui a fait le don, notamment à son identité.

En savoir + : [site internet de l'agence de biomédecine](#)

CONTACT PRESSE

Direction de la communication : communication@chru-nancy.fr

Adeline FRACCAROLLI : a.fraccarolli@chru-nancy.fr | 03 83 85 21 10

